

BOURG-EN-BRESSE VERS BOHAS VERS AMBÉRIEU-EN-BUGEY

Ligne 122 transporteur : Transports de l'Ain, 04 74 22 01 77, www.transportdelain.fr



Certaines courses sont exclusivement en transport à la demande, il est nécessaire de contacter le 04 74 22 01 77 au plus tard la veille avant 12h. Elles sont signalées par le sigle TAD dans la grille horaire suivante :

Communes	Points d'arrêt	Lundi /mardi / jeudi /vendredi toute l'année sauf jours fériés TAD	Mercredi toute l'année sauf jours fériés
BOURG EN BRESSE	Carré Amiot Quai E	11:31	11:31
MONTAGNAT	ZA St Anouze	11:40	11:40
MONTAGNAT	Le Bois des Crêts	11:42	11:42
MONTAGNAT	Les Peupliers	11:44	11:44
MONTAGNAT	Les Curnillats	11:45	11:45
MONTAGNAT	Centre école	11:47	11:47
MONTAGNAT	Moulin neuf	11:49	11:49
MONTAGNAT	Mathys	11:51	11:51
REVONNAS	Eglise	11:52	11:52
REVONNAS	Sénissiat	11:54	11:54
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Bohas - Centre	11:58	11:58
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Les Teppes	Pas d'arrêt prévu	11:59
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Chatillonnet	Pas d'arrêt prévu	12:01
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Meyriat	Pas d'arrêt prévu	12:03
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Fromente	Pas d'arrêt prévu	12:09
NEUVILLE SUR AIN	Pont	Pas d'arrêt prévu	12:13
PONCIN	Centre	Pas d'arrêt prévu	12:17
PONCIN	CES	Pas d'arrêt prévu	12:19
JUJURIEUX	La Route	Pas d'arrêt prévu	12:25
JUJURIEUX	Place	Pas d'arrêt prévu	12:29
SAINT JEAN LE VIEUX	Place	Pas d'arrêt prévu	12:34
AMBRONAY	Place	Pas d'arrêt prévu	12:37
AMBERIEU EN BUGEY	Hôpital	Pas d'arrêt prévu	12:41
AMBERIEU EN BUGEY	Les Arcades	Pas d'arrêt prévu	12:45
AMBERIEU EN BUGEY	Gare SNCF	Pas d'arrêt prévu	12:50

- Les horaires sont donnés à titre indicatif. Horaires valables à partir du 22 janvier 2018.
- Direction des transports du Département de l'Ain : 04 74 22 14 20, www.car.ain.fr.
- Le Département de l'Ain organise le réseau car.ain.fr par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

AMBÉRIEU-EN-BUGEY VERS BOHAS VERS BOURG-EN-BRESSE

Ligne 122 transporteur : Transports de l'Ain, 04 74 22 01 77, www.transportsdelain.fr

Certaines courses sont exclusivement en transport à la demande, il est nécessaire de contacter le 04 74 22 01 77 au plus tard la veille avant 12h. Elles sont signalées par le sigle TAD dans la grille horaire suivante :



Communes	Points d'arrêt	Mercredi toute l'année sauf jours fériés	Lundi / mardi / jeudi / vendredi toute l'année sauf jours fériés
AMBERIEU EN BUGEY	Gare SNCF	07:50	Pas d'arrêt prévu
AMBERIEU EN BUGEY	Les arcades	07:54	Pas d'arrêt prévu
AMBERIEU EN BUGEY	Hôpital	07:57	Pas d'arrêt prévu
AMBRONAY	Place	08:00	Pas d'arrêt prévu
SAINT JEAN LE VIEUX	Place	08:03	Pas d'arrêt prévu
JUJURIEUX	Place	08:07	Pas d'arrêt prévu
JUJURIEUX	La route	08:11	Pas d'arrêt prévu
NEUVILLE SUR AIN	Pont	08:15	Pas d'arrêt prévu
NEUVILLE SUR AIN	Eglise	08:16	Pas d'arrêt prévu
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Fromente	08:20	Pas d'arrêt prévu
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Meyriat	08:26	Pas d'arrêt prévu
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Chatillonnet	08:28	Pas d'arrêt prévu
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Les Teppes	08:29	Pas d'arrêt prévu
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Bohas Centre	08:31	08:30
REVONNAS	Sénissiat	08:35	08:34
REVONNAS	Eglise	08:37	08:36
MONTAGNAT	Mathys	08:38	08:37
MONTAGNAT	Moulin neuf	08:40	08:39
MONTAGNAT	Centre école	08:42	08:41
MONTAGNAT	Les Curnillats	08:44	08:43
MONTAGNAT	Les Peupliers	08:45	08:44
MONTAGNAT	Le Bois des Crêts	08:46	08:45
MONTAGNAT	ZA St Anouze	08:48	08:47
BOURG EN BRESSE	Carré Amiot Quai E	08:56	08:56

- Les horaires sont donnés à titre indicatif. Horaires valables à partir du 22 janvier 2018. Aucun service le 1^{er} mai. Tous les arrêts sont signalés par un panneau indicatif.
- Direction des transports du Département de l'Ain : 04 74 22 14 20, www.car.ain.fr.
- Le Département de l'Ain organise le réseau car.ain.fr par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

CONDITIONS D'UTILISATION.

- Les tickets à l'unité ou extraits de carnets sont valables pour un voyage.
- Les allers retours sont interdits.
- Les correspondances sont permises, dans la limite de 2 heures.
- Les abonnements mensuels sont valables du 1^{er} au 31 du mois, quelle que soit leur date d'acquisition.
- Les abonnements annuels sont valables 12 mois.
- Les titres vendus par un transporteur sont valables uniquement sur les lignes qu'il exploite, à l'exception des trajets effectués en correspondance.

DES TARIFS ADAPTÉS À CHACUN !

- Billet à l'unité : 2 €
- Carnet de 10 tickets : 15 €
- Abonnement mensuel tout public: 40 € (20 € pour les salariés bénéficiant de la prime transport)
- Abonnement annuel moins de 26 ans : 300 €
- Abonnement annuel tout public: 400 €
- Gratuité : enfants de moins de 4 ans et accompagnateurs de personnes non-voyantes.

POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE : CONTACTER LE 04 74 22 01 77.

